

COMMUNE DE LONGUENÉE-EN-ANJOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente-et-un du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Longuenée-en-Anjou dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Pierre HÉBÉ, maire, à l'Espace Longuenée, lieu habituel de leurs séances.

Etaient présents : Jean-Pierre HÉBÉ, Maire ;

Claude GUERIN, Daniel RAVERDY et Philippe RETAILLEAU, Hervé RACAT Maires délégués,

Michel LEBRETON, Gérard MOISAN, Sylviane DUARTE, Nathalie POMMIER, Adjointes

Michel ALLARD - Christelle BELLANGER - Régis BERTHELOT - Franck BONNET - René-Luc BOUYAUX – Djessica BOUZÁÏNE – Camille BRETONNIER - Jacqueline DANET - Sandra DE MAEYER – Jean-Marie DEFAYE – Béatrice FOLGOAS – Delphine GONIDEC - Laurence GUILLOUX – Vincent HOUDMON – Christine LEROY - Pier Paolo LONG - Florence LUCAS - Sylvie MARC – Pascale MERCIER – Yves MULET-MARQUIS - Loïc ORSOR – Anthony OUVRARD - Laurent PAPIN – Stéphane PIGEON – Evelyne RIVERON – Christophe ROBIN – Nicolas ROY - Daniel SALÉ – Michèle SEVILLA - Claudine SOURDRILLE – Sylvie TERRIEN – Lydie TESSIER – Catherine THIBAUT - Michel THOMAS – Ketty TRAVERS - Olivier VIEIRA – Christelle VOISINNE

Procurations : Julien ANDRIEU à Claude GUERIN - Hélène BRIOLAY à Nicolas ROY - Pierre CAMUS à Nathalie POMMIER - Christine CAPRON à Florence LUCAS - François DE BEJARRY à Catherine THIBAUT – Sophie DENELLE à Béatrice FOLGOAS – Sophie HENRY à Claudine SOURDRILLE - Grégory JOLLY à Daniel RAVERDY – Sébastien LAGRANGE à Pascale MERCIER - Gisèle LARDEUX à Lydie TESSIER - Julien LARFOUILLOUX à Philippe RETAILLEAU

Excusée(s) : Sébastien BAUVY - Eric CHABRIER - Didier MITTEREAU

Absent(s) : Julien DEFOY - Philippe OUDIN

Secrétaire : Franck BONNET

Monsieur HÉBÉ fait part de la démission de Laurent GUILBERT.

Approbation du procès-verbal du 3 Mars 2016 :

Procès-verbal du 3 Mars 2016 : Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 3 Mars 2016 et de le signer. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité et est signé par les membres présents.

Finances publiques

Délibération n°201603-27. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ORMEAUX

Vu la délibération du conseil municipal du 3 mars 2016 adoptant le compte administratif et le compte de gestion 2015 du lotissement les Ormeaux,
Considérant que le lotissement est terminé et que le résultat comptable a été repris dans le budget principal de la commune de la Meignanne en 2015,
Le Conseil Municipal, avec 56 voix pour et 1 abstention, valide la clôture du budget annexe du lotissement Les Ormeaux.

Délibération n°201603-28. CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Vu la délibération du 3 mars 2016 d'attribution des subventions,
Considérant que cette subvention est supérieure à 23 000 €,
Le conseil municipal, avec 55 voix pour et 2 abstentions accepte l'établissement d'une convention avec l'association Familles Rurales de la Meignanne pour le multisite et autorise le Maire à signer une convention de subvention avec l'Association Familles Rurales.

ANNEXE 1. CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Délibération n°201603-29. SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Vu la délibération du 3 mars 2016 d'attribution des subventions,
Considérant que certaines subventions de la commune déléguée de Pruillé n'avaient pas été intégrées au tableau général et que la demande de l'Association Tennis de Table est parvenue après le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 55 voix et 2 abstentions décide d'attribuer les subventions complémentaires suivantes aux associations :

- Association Tennis de Table Longuenée : 500€
- Subventions de Pruillé :
 - Les Restos du Cœur : 200 €
 - Ecoles privées le Lion d'Angers (3 élèves) : 1 245 €
 - AEPLA (cantine écoles publiques Le Lion d'Angers) (3 élèves) : 950 €
 - Maison Familiale la Meignanne (2 élèves) : 30 €
 - Maison Familiale de Segré (1 élève) : 15 €
 - Maison Familiale de Champigné (1 élève) : 15 €
 - CFA du Bâtiment Angers (2 élèves) : 30 €

Délibération n°201603-30. ESPACE LONGUENEE – REMBOURSEMENT D'ACOMPTE

Suite à une réservation de l'Espace Longuenée pour un mariage, une annulation a eu lieu dans la semaine précédente pour raison de santé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le remboursement de l'acompte de 445 €.

Délibération n°201603-31. TARIF COMMERCE AMBULANT LA MEMBROLLE

Vu la délibération du conseil municipal de la Membrolle du 4 décembre 2015 fixant à 1,50€ / mètre linéaire le mercredi soir le tarif pour la restauration mexicaine à emporter jusqu'au 31 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 56 voix pour et 1 abstention de maintenir ce tarif jusqu'au 31 décembre 2016.

Délibération n°201603-32. FOURNITURES SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 56 voix pour et 1 abstention autorise le règlement direct des fournitures scolaires de l'école St Venant (la Meignanne). Ces montants sont déduits de la subvention versée à l'école St Venant. En revanche, pour l'école St François (la Membrolle), ils sont inclus dans la convention et payés directement par l'école.

Délibération n°201603-33. FRAIS DE PISCINE ET TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 56 voix pour et 1 abstention autorise la prise en charge par la mairie de la totalité des frais engagés pour les transports, les entrées et les leçons de piscine pour les enfants de l'école publique et de l'école privée de la Meignanne à partir des cours préparatoires.

Délibération n°201603-34. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ST VENANT

En application de la convention d'association et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 54 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée. Le montant retenu pour l'année 2016 est de :

- 1178 € par enfant de maternelle
- 355 € par enfant de primaire

Délibération n°201603-35. DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES

En application de l'article R 2321-2 du CGCT, le conseil municipal est tenu de constituer une provision *lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Cette provision est fixée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.*

Considérant l'ensemble des titres de recettes non honorés à ce jour, malgré plusieurs relances effectuées par le comptable public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de constituer une provision de 31 715,44 € pour couvrir les risques d'impayés
- d'inscrire la dépense au compte 6817.

Délibération n°201603-36. RECETTES DES CONCESSIONS

Vu le code général des collectivités territoriales, qui autorise le versement d'une partie des recettes des concessions au CCAS,

Considérant que le CCAS est financé essentiellement par le budget de la commune via une subvention déterminée chaque année en fonction des besoins,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité des recettes des concessions de cimetière au budget principal de la commune.

Délibération n°201603-37. FETES ET CEREMONIES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le décret n°2003-301 du 2 avril 2003 fixant la liste des pièces justificatives que les comptables doivent exiger avant de procéder aux paiements des dépenses des collectivités territoriales,

Considérant que pour engager une dépense à imputer sur l'article 6232 « fêtes et cérémonies », le conseil municipal doit par une délibération de principe autoriser les catégories de dépenses et déterminer les principales caractéristiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le principe de mandater sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies » les catégories de dépenses suivantes :

- Repas pris en Mairie ou dans d'autres bâtiments publics lors de manifestations, cérémonies, inaugurations, élections, réunions diverses (alimentation, boisson, décoration de salles, traiteur, serviettes, nappes, location de petit matériel)
- Repas pris chez les restaurateurs
- Vin d'honneur à l'occasion de manifestations, cérémonies, inaugurations, élections, journée patrimoine, réunions diverses (location de tentes, alimentations, boissons, décoration de salles, traiteur, serviettes, nappes, location de petit matériel)
- Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre (harmonies, fanfares, gerbes, sonorisation du Monument aux Morts, location de matériel divers)
- Toutes fêtes locales (sonorisation, branchements électriques, location du podium...)
- Fêtes (repas éventuel pour le personnel et les élus, sapins de Noël, petites décorations...)
- Concours des maisons fleuries (récompenses, vin d'honneur, location de salles, voyage...)
- Accueil des nouveaux habitants (vin d'honneur)
- Mariage (livre aux mariés)
- Cadeaux divers lors de manifestations ponctuelles
- Médailles (achat et gravure) pour le personnel, les élus et diverses personnalités
- Décès d'élus ou de personnel (plus la famille proche), en activité ou en retraite, ainsi que les anciens conseillers et maires (gerbes, fleurissements des tombes des anciens maires et conseillers, insertion des avis d'obsèques dans la presse...)

Ces dépenses seront mandatées sur le Budget Principal, article 6232 dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

Délibération n°201603-38. ACQUISITION DE MATERIELS POUR LA REDUCTION DES PESTICIDES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le projet d'acquisition de matériels sous réserve de l'obtention des subventions pour la réduction des pesticides et adopte son plan de financement :

Dépenses :

- | | |
|--|-----------------|
| • Quadricycle électrique désherbage à eau chaude : | 67 200 € HT |
| • Désherbeur manuel : | 4 800 € HT |
| • TOTAL : | 72 000 € |

Recettes :

- | | |
|---|-----------------|
| • Conseil Régional (40%) : | 28 800 € |
| • Agence de l'Eau (40%) : | 28 800 € |
| • Autofinancement de la commune (20%) : | 14 400 € |
| • TOTAL : | 72 000 € |

Délibération n°201603-39. TAUX D'IMPOSITION

Pour chaque commune déléguée, le conseil municipal, avec 56 voix pour et 1 abstention, décide de maintenir les taux de 2015 qui sont fixés pour chacune des trois taxes pour l'exercice 2016 comme suit

Commune de Longuenée-en-Anjou - Conseil municipal du jeudi 31 mars 2016
Compte-rendu

- taxe d'habitation
- taxe sur le foncier bâti
- taxe sur le foncier non-bâti

TAXE D'HABITATION	Base 2016	Taux	PRODUIT 2016
La Meignanne	2 279 000	20,44%	465 828
La Membrolle-sur-Longuenée	1 465 000	19,16%	280 694
Le Plessis-Macé	1 260 000	22,42%	282 492
Pruillé	617 100	15,12%	93 306
TOTAL	5 621 100		1 122 319

TAXE SUR LE FONCIER BATI	Base 2016	Taux	PRODUIT 2016
La Meignanne	1 359 000	30,96%	420 746
La Membrolle-sur-Longuenée	2 168 000	29,26%	634 357
Le Plessis-Macé	1 444 000	28,71%	414 572
Pruillé	385 400	22,17%	85 443
TOTAL	5 356 400		1 555 119

TAXE FONCIER NON BATI	Base 2016	Taux	PRODUIT 2016
La Meignanne	154 000	51,72%	79 649
La Membrolle-sur-Longuenée	65 600	47,32%	31 042
Le Plessis-Macé	64 600	46,91%	30 304
Pruillé	80 900	40,56%	32 813
TOTAL	365 100		173 808

Délibération n°201603-40. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 3 mars 2016, les comptes administratifs de l'exercice 2015 du budget général, des budgets annexes de l'Espace Longuenée, des panneaux photovoltaïques, des services de l'eau et de l'assainissement de Pruillé, statuant ce jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement, constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+	1.068.883,56 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+	1.780.591,69 €
* soit un résultat à affecter			2.849.475,25 €

Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution d'investissement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>déficit</i>	-	464.129,56 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+	233.874,88 €
* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter		-	230.254,68 €
(hors restes à réaliser)			

* **Affectation résultat investissement** D 001 -230.254,68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 56 voix et 1 abstention l'affectation en réserves d'investissement (R 1068) de : **1.690.310,00 €**
et un report en section de fonctionnement (R 002) de : **1.159.165,25 €**

Délibération n°201603-41. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES BASSES VIGNES III (commune déléguée de Pruillé) : AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 3 mars 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 budget annexe lotissement les Basses Vignes III, statuant ce jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre de l'exercice arrêté *excédent* + 0,00 €
* **soit un résultat à affecter** **0,00 €**

Constatant que les comptes administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de :

* Au titre de l'exercice arrêté *déficit* - 5.200,00 €
* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter (hors restes à réaliser) - 5.200,00 €
* **Affectation résultat investissement** D 001 **5.200,00 €**

Après en avoir délibéré Le conseil municipal avec 56 voix pour et 1 abstention est invité à décider l'affectation en réserves d'investissement (R 1068) de : 0,00 €
et un report en section de fonctionnement (R 002) de : 0,00 €

Délibération n°201603-42. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE : AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 3 mars 2016, les comptes administratifs de l'exercice 2015 des budgets annexes des zones artisanales de la Meignanne et de la Membrolle-sur-Longuenée, statuant ce jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement, constatant que les comptes administratifs cumulés présentent un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs *excédent* + 152.419,17 €
* Au titre de l'exercice arrêté *déficit* - 5.205,90 €
* **soit un résultat à affecter** **147.213,27 €**

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de :

* Au titre des exercices antérieurs *déficit* - 636.240,74 €
* Au titre de l'exercice arrêté *excédent* + 10.554,13 €

* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter (hors restes à réaliser) - 625.686,61 €

* **Affectation résultat investissement** D 001 **625.686,61 €**

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, avec 56 voix pour et 1 abstention décide l'affectation en réserves d'investissement (R 1068) de : 0,00 €
et un report en section de fonctionnement (R 002) de : 147.213,27 €

Délibération n°201603-43. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE LONGUENEE-EN-ANJOU

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 53 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions adopte le budget primitif 2016 de la commune de Longuenée-en-Anjou :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	1 371 100,00 €	70	produits des services	468 401,00 €
012	charges de personnel	2 196 100,00 €	73	impôts et taxes	3 342 133,00 €
65	autres charges gestion courante	850 213,00 €	74	dotations, participations	1 168 075,00 €
014	atténuations de produits	258 129,00 €	75	autres produits de gestion courante	200 000,00 €
66	charges financières	299 000,00 €	013	atténuation de charges	56 000,00 €
67	charges exceptionnelles	182 462,00 €	77	produits exceptionnels	13 775,00 €
68	dotations amort et provision	31 716,00 €	78	reprise sur amort et provisions	17 315,00 €
042	opérations d'ordre	300 000,00 €	042	opérations d'ordre	63 900,00 €
022	dépenses imprévues	150 000,00 €			
023	virement à la section d'investissement	850 045,00 €	002	excédent antérieur reporté	1 159 166,00 €
TOTAL		6 488 765,00 €	TOTAL		6 488 765,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
10	dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €	10	dotations, fonds divers et réserves	342 533,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	978 000,00 €	1068	affectation résultat N-1	1 690 310,00 €
20	immobilisations incorporelles	112 204,00 €	13	subventions d'investissement	122 532,00 €
204	subventions équipt versées	173 883,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
21	immobilisations corporelles	737 104,00 €			
23	immobilisations en cours	777 074,00 €	458111	voirie eau pluv fonct ALM	208 380,00 €
27	autres immob financières	1 000,00 €	458112	voirie eau pluv invest ALM	458 330,00 €
458111	voirie eau pluv fonct ALM	208 380,00 €			
458112	voirie eau pluv invest ALM	458 330,00 €	024	produits de cession	25 000,00 €
040	opérations d'ordre	63 900,00 €	040	opérations d'ordre	300 000,00 €
020	dépenses imprévues	250 000,00 €	021	virement du fonctionnement	850 045,00 €
001	déficit antérieur	230 255,00 €	001	excédent antérieur	0,00 €
TOTAL		4 000 130,00 €	TOTAL		4 000 130,00 €

Toutes les propositions des commissions communes déléguées ont été retenues.

Deux communes (la Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé) votaient leur budget par opération. Concernant la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou, les opérations ne figureront au budget que pour information.

Délibération n°201603-44. VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES BASSES VIGNES III – PRUILLE »

Commune de Longuenée-en-Anjou - Conseil municipal du jeudi 31 mars 2016
Compte-rendu

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 mars 2016,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, avec 56 voix pour et 1 abstention le budget annexe 2016 du lotissement « Les Basses Vignes III – Pruillé ».

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	154 800,00 €			
042	opérations d'ordre	5 200,00 €	042	opérations d'ordre	160 000,00 €
65	autres charges de gestion courante	100,00 €	75	autres produits de gestion courante	100,00 €
002	déficit antérieur reporté	0,00 €	002	excédent antérieur reporté	0,00 €
TOTAL		160 100,00 €	TOTAL		160 100,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
040	opérations d'ordre	160 000,00 €	040	opérations d'ordre	5 200,00 €
			16	emprunts	160 000,00 €
001	déficit antérieur reporté	5 200,00 €			
TOTAL		165 200,00 €	TOTAL		165 200,00 €

Délibération n°201603-45. VOTE DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 mars 2016,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 56 voix pour et 1 abstention adopte le budget annexe 2016 des zones d'activité, étant précisé que ce budget devrait être clos en cours d'année suite au transfert effectif de la compétence « activités économiques » à Angers Loire Métropole.

Commune de Longuenée-en-Anjou - Conseil municipal du jeudi 31 mars 2016
Compte-rendu

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	3 910,00 €	70	produits des services	370 236,00 €
042	opérations d'ordre	625 687,00 €	75	autres produits de gestion courante	112 147,00 €
002	déficit antérieur reporté	0,00 €	002	excédent antérieur reporté	147 214,00 €
TOTAL		629 597,00 €	TOTAL		629 597,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
040	opérations d'ordre	0,00 €	040	opérations d'ordre	625 687,00 €
001	déficit antérieur reporté	625 687,00 €			
TOTAL		625 687,00 €	TOTAL		625 687,00 €

Institutions et vie politique

Délibération n°201603-46. ALM : RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS ET PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION

Vu l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu' « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. »

Vu la délibération d'Angers Loire Métropole en date du 15 février 2016, relative au schéma de mutualisation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le schéma de mutualisation.

ANNEXES 2A, 2B, 2C. SCHEMA DE MUTUALISATION

Urbanisme

Délibération n°201603-47. AVANT-PROJET DETAILLE DES TRAVAUX DE DESSERTE DU SECTEUR D'HABITATION « LES BASSES VIGNES III » - Commune déléguee de Pruillé

Vu le courrier du SIEML du 1^{er} mars 2016 relatif à l'avant-projet détaillé des travaux de desserte du secteur d'habitations « Les Basses Vignes III » (6 lots) et s'élevant à :

- 11 416,14 € HT pour le réseau de distribution publique d'électricité, dont 6 849,68 € HT à la charge de la commune
- 9 186,34 € TTC pour le réseau d'éclairage public, le génie civil télécommunications, entièrement à la charge de la commune

Considérant que la participation du SIEML sera de 4 566,46 € pour les travaux d'extension du réseau basse tension interne dans le secteur d'habitations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 56 voix pour et 1 abstention, autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

ANNEXE 3. APD + CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE SIEML

Domaine et patrimoine

Délibération n°201603-48. CAMPING MUNICIPAL – BASE DE LOISIRS : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Dans l'attente de la mise en place d'une délégation de service public, et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 56 voix pour et 1 abstention autorise le Maire à signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 avec la société AERIUS Développement, pour fixer les conditions d'occupation du domaine public du camping municipal et de la base de loisirs de la commune déléguée de Pruillé (Longuenée-en-Anjou).

Le montant de la redevance est fixé comme suit :

- Partie fixe : 4 000 €
- Pour un emplacement nu et un locatif :
 - o 40% des recettes seront reversées à la collectivité
- Pour la base de loisirs (bateaux électriques et pédalo) : 90% des recettes seront reversées à la collectivité.

ANNEXE 4. CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Délibération n°201603-49. CESSIION DE L'AUBERGE DE PRUILLE

Vu les articles L 2121-13, L 2121-12 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 56 voix pour et 1 abstention :

- Décide de la cession de l'auberge de Pruillé
- Sollicite France Domaines pour un avis sur le montant de la cession.

Fonction publique

Délibération n°201603-50. ADHESION AU S.M.I.A.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 créant la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou,
Vu le message de la SMIA en date du 25 février 2016 indiquant la nécessité de procéder à la radiation des communes regroupées et à l'adhésion de la commune nouvelle,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au SMIA (Service Médical Inter-entreprises de l'Anjou)

Délibération n°201603-51. CONVENTIONS AVEC PROFESSION SPORT

Vu la proposition de convention de mise à disposition à durée déterminée,
Considérant que dans le cadre des TAP de la Membrolle-sur-Longuenée, il est nécessaire de recourir à un professionnel du sport du 25 février au 30 juin 2016 inclus, pour assurer l'encadrement d'une séance hebdomadaire d'une heure,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 56 voix pour et 1 abstention accepte la convention de mise à disposition avec Profession Sports et autorise le Maire à signer la convention avec Profession Sport.
Le coût des interventions est fixé au taux horaire de 29,53€ + frais de déplacement (70% du taux en vigueur, les 30% restants étant pris en charge par le conseil départemental)

Rendu des décisions du maire :

- Décision N° 2016-20 en date du 15 février 2016 portant acceptation du contrat d'entretien de l'élevateur de l'Espace Longuenée. Coût annuel : 795.88 € TTC.
- Décision N° 2016-21 en date du 16 février 2016 portant acceptation du contrat de maintenance du logiciel « ESTELLE » du service relais d'assistantes maternelles. Coût annuel : 60 € TTC.
- Décision N° 2016-22 en date du 16 février 2016 portant demande de subvention pour le projet d'aménagement sécuritaire du Chemin du Tour du Bois du Plessis-Macé dans le cadre de la répartition des amendes de police. Demande d'un montant de 26 030.75 €. Coût du projet : 130 153.75 € HT.
- Décision N° 2016-23 en date du 25 février 2016 portant choix du prestataire pour l'achat du logiciel de gestion du réseau des bibliothèques. Prestataire retenu : C3rb – ONET LE CHATEAU pour un coût d'acquisition de 10 170 € HT.
- Décision N° 2016-24 en date du 29 février 2016 portant acceptation des avenants aux contrats d'assurances Villassur, mission collaborateur et contrat Flotte initialement souscrits par le SIVM de Longuenée.
- Décision N° 2016-25 en date du 29 février 2016 portant acceptation des conditions particulières du contrat d'assurances statutaires N°354901240003 – La Meignanne. Taux de cotisation pour les agents CNRACL : 4.52 %. Taux de cotisation pour les agents IRCANTEC : 1.20 %.
- Décision N° 2016-26 en date du 3 mars 2016 portant révision du loyer d'habitation situé au 9 rue de Juigné – La Meignanne.
- Décision N° 2016-27 en date du 3 mars 2016 portant révision du loyer d'habitation situé au 2 rue Principale – Pruillé.
- Décision N° 2016-28 en date du 11 mars 2016 portant acceptation de l'avenant au contrat groupe ouvert AIOS Santé permettant aux agents de souscrire une assurance individuelle prévoyance portant modification de la collectivité souscriptrice.
- Décision N° 2016-29 en date du 11 mars 2016 portant acceptation de l'avenant aux contrats de maintenance des systèmes de chauffage des églises avec l'entreprise DELESTRE.

- Décision N° 2016-30 en date du 11 mars 2016 portant acceptation des contrats de maintenance du parc informatique avec la société JAUNEAUD INFORMATIQUE ET COMMUNICATION – Contrat de 24 mois pour un coût annuel de 4 860 € HT.
- Décision N° 2016-31 en date du 15 mars 2016 portant acceptation de l'avenant au contrat collectif d'assurances de frais de santé avec Harmonie Mutuelle pour substitution de la commune de la Meignanne par la commune de Longuenée-en-Anjou.
- Décision N° 2016-32 en date du 15 mars 2016 portant acceptation des contrats d'entretien des systèmes de détection de présence de l'Espace Longuenée et de l'école maternelle de la Meignanne.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Nathalie POMMIER :

- transmet une information provenant du comité de jumelage de la Meignanne qui organise un voyage en Allemagne et pour lequel il reste des places.
- Rappel l'inauguration de la manifestation concernant le Bastringue Général à l'Espace Longuenée le 15 avril 2016 à 20h00.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

- Mercredi 11 mai
- Mercredi 1^{er} juin
- Jeudi 7 juillet
- Jeudi 1^{er} septembre
- Jeudi 6 octobre
- Jeudi 3 novembre
- Jeudi 1^{er} décembre

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 21h35.

Le Maire,

Jean-Pierre HEBE